

PRIGNAC ET MARCAMPS
85 avenue des Côtes de Bourg
33710 Prignac et Marcamps

DECISION DU MAIRE

Objet : Mise à disposition licence IV

Le Maire de **Prignac et Marcamps**,

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2322-1 et L.2322-2 ;
- Vu** la délibération n° 20211102-14 portant sur les délégations consenties au maire par le Conseil Municipal
- Vu** que la commune est propriétaire d'une licence IV débit de boisson n° 337141 ;

Considérant que Monsieur Jérémie LANDREAU, propriétaire du magasin « l'essentiel » a demandé à louer la licence IV débit de boisson et précise qu'il a suivi la formation lui permettant d'exploiter un débit de boisson ;

DECIDE

ARTICLE 1 : La location de la licence IV débit de boisson par contrat de location est attribuée à Monsieur Jérémie LANDREAU propriétaire du magasin « l'Essentiel »

ARTICLE 2 : La location de la licence débit de boisson catégorie IV n°337141 sera contractée à la condition suivante :

- Un loyer de la licence IV débit de boisson fixé à DEUX CENT CINQUANTE EUROS (250,00 €) payable mensuellement, d'une durée de 1 an à compter du 06 août 2024, renouvelable tacitement par période d'un an.

ARTICLE 3 : Le contrat de location débit de boisson sera annexé à la présente décision.

Fait à Prignac et Marcamps,
Le 06 août 2024,

Le Maire,
Francis Bérard

